

### **Spécialité : « Espaces naturels, espaces verts »**

### **Option : « Bûcheron, élagueur »**

Rattaché au service espaces verts d'une collectivité, le « bûcheron, élagueur » est chargé des travaux d'élagage, de taille, d'abattage, de débitage et de débardage des arbres situés sur l'espace public : Bords de routes, parcs et jardins municipaux, cours d'écoles, etc.

Il exerce son activité en extérieur, généralement au sol, mais peut être amené à effectuer des travaux d'élagage au moyen d'une nacelle ou en évoluant dans le houppier de l'arbre pour une intervention plus délicate. Maîtrisant les techniques de grimpe et de coupe, le « bûcheron, élagueur » possède également une connaissance étendue de la biologie et de la physiologie des diverses essences d'arbres.

### **Activités principales**

#### ➤ **Préparation de l'intervention**

- Installation du chantier en veillant à la mise en place d'un périmètre de sécurité autour de la zone d'intervention
- Vérification du matériel et des EPI
- Estimation de la tâche, des modalités et du temps d'intervention

#### ➤ **Réalisation**

- Abattage d'un arbre
- Elagage : Généralement sur nacelle (le long des rues notamment), parfois en utilisant une technique de grimpe (Parcs, arbres remarquables, etc.)
- Taille
- Débitage de l'arbre abattu en bûches (de 1 m de long le plus souvent)
- Débardage (Transport et stockage du bois)

### **Compétences professionnelles**

- Connaître les différentes essences d'arbres
- Maîtriser l'usage du matériel professionnel : Tronçonneuse, hache, scie à main, ébrancheur, taille haie, sécateur, etc.
- Maîtriser les techniques de grimpe et connaître l'usage du matériel utilisé (Baudrier, cordes, etc.)
- Posséder l'ensemble des techniques de coupe et d'élagage des végétaux
- Connaître la biologie et la physiologie des arbres
- Avoir des connaissances en parasitologie pour identifier les maladies frappant les végétaux
- Posséder les connaissances en mathématiques et géométrie nécessaires : Calculs de longueur, volumes, périmètres, poids, surface, etc. Savoir prendre des cotes, lire ou réaliser un plan.
- Savoir travailler de manière coordonnée avec d'autres corps de métier (Ouvriers en VRD, agents polyvalents des espaces verts, etc.)
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité : Sécurisation du chantier, port des équipements de protection individuelle (Casque, gants, etc.), respect des gestes et postures adaptés à la pratique professionnelle, etc.
- Savoir entretenir son matériel et laisser un espace parfaitement nettoyé à l'issue de son intervention.